

# VERGER COMMUNAL DE COLLONGES-SOUS-SALEVE



**La commune de Collonges-sous-Salève**  
Mairie 74 160 Collonges-sous-Salève  
Tél : 04.50. 43. 60. 75  
Fax : 04.50. 43. 78. 42  
E.Mail : [mairie@collonges-sous-saleve.fr](mailto:mairie@collonges-sous-saleve.fr)



**Syndicat Mixte du Salève**  
Bâtiment Athéna – Site d' Archamps  
74 160 Archamps  
Tél.: 04.50. 95. 28. 42  
Fax: 04.50. 95. 92. 69  
E. mail : [sm@saleve.mairies74.org](mailto:sm@saleve.mairies74.org)



Epanezet  
74 270 Minzier  
Tél / Fax : 04.50.60.02.74  
E.mail : [apollon74@wanadoo.fr](mailto:apollon74@wanadoo.fr)  
Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire  
Agréée de Protection de l'Environnement  
Fédérante à la FRAPNA Haute-Savoie  
Numéro Siret : 437 935 844 00013

**Ecole publique de Collonges-sous-Salève**  
74 160 Collonges-sous- Salève  
tél. 04. 50. 43. 67. 10



**Les Croqueurs de Pommes de la Haute-Savoie**  
Lycée Agricole de Poisy  
74 330 Poisy  
Tél : 04.50. 46. 38 .67

## **CONVENTION entre la commune de COLLONGES-SOUS-SALEVE, L'ECOLE PUBLIQUE DE COLLONGES, l'association des CROQUEURS DE POMME de Haute-Savoie, l'association APOLLON74 et LE SYNDICAT MIXTE DU SALEVE**

### DEFINITION

Un verger communal d'anciennes variétés Haut-Savoyarde est le projet d'une commune et de sa population. Il a une fonction de sensibilisation et de prise de conscience de l'intérêt du verger traditionnel de haute tige. Il est réalisé conjointement, sur un terrain communal, par la commune, une ou des associations locales, l'école primaire, avec l'aide du Syndicat Mixte du Salève (SMS) et de spécialistes.

### 1) OBJECTIF PRINCIPAL

Réunir sur le thème du fruit des personnes intéressées et y impliquer les enfants afin de préserver le patrimoine écologique, humain et paysager que représentent les vergers traditionnels de hautes tiges.

### 2) AUTRES OBJECTIFS

- ◇ Embellissement du village.
- ◇ Production de fruits pour les fêtes.
- ◇ Lieu de rencontres (stages, pédagogique, ballades...), convivialité.
- ◇ Réhabilitation d'anciennes variétés de fruitiers peut-être disparues sur la commune.
- ◇ Création de paysage à partir des vergers de haute tige.
- ◇ Recréer à terme un biotope favorisant la colonisation d'êtres vivants inféodés à ce type de milieu.

- ◇ préserver la flore et la faune liée à la prairie en évitant l'apport de produits phytosanitaires et organiques.
- ◇ Faire connaître les vergers et la diversité des fruits aux enfants et aux adultes de la commune par une approche didactique et écologique.

### 3) RESPONSABILITE ET ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

#### **COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE**

**La commune assure le suivi de l'action et garde la maîtrise du projet.**

- \* Détache un agent technique (à définir en fonction des compétences et des disponibilités locales)
- \* Elle met à disposition un terrain (au minimum 1000 m<sup>2</sup>) qu'elle viabilise (préparation du sol, apport d'eau, réalisation des trous et installation des tuteurs) sur la parcelle n° 1049, de section B au lieu dit " Le Coin"
- \* Elle entretient les plantations (taille des jeunes arbres, greffes, traitements écologiques, fauches tardives) en collaboration avec Les Croqueurs de Pomme et Apollon74.
- \* Elle participe à la plantation.
- \* Elle met à disposition un réservoir d'eau pour l'arrosage effectué par les enfants.
- \* Elle s'engage à ne pas détruire ou construire sur le terrain sans accords des différents partenaires.

#### **SYNDICAT MIXTE DU SALEVE**

**Le Syndicat anime, coordonne et finance la mise en place du projet.**

- \* Il rencontre les partenaires locaux (école, commune, association, personnes ressources) pour une réunion de travail (sensibilisation et information, élaboration d'une convention).
- \* Il réalise les plantations avec les élèves.
- \* Il met à disposition des arbres de haute tige (scions de 3 ans), de variétés anciennes et locales (pommiers et poiriers uniquement)
- \* Il fournit le matériel de plantation (compost, terreau, tuteurs, lien de fixation, protections).
- \* Il fournit les plaquettes nominatives et un panneau descriptif de l'action (commun à chaque verger communal créé dans le département), le poteau et les ferrures de fixation et met en place le panneau descriptif (prévoir un socle en béton)..

Concernant les arbres, il est possible de planter d'autres essences (pruniers, cerisiers, cognassiers). Les arbres seront livrés sur place, le jour de la plantation.

#### **ECOLE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE**

**Un enseignant est responsable du projet. Chaque classe définit son projet pédagogique envisagé et élabore un plan de travail sur plusieurs années.**

- \* Il définit des actions en fonction de son projet pédagogique et du calendrier scolaire (plantation des jeunes arbres, étiquetage, surveillance des plantations, arrosage régulier, désherbage au pied des arbres, récolte des fruits)
- \* Il fournit le matériel de plantation pour les enfants (arrosoirs, bêches, râteliers)
- \* Il prend contact avec des personnes compétentes localement.
- \* Il définit en collaboration avec les partenaires un calendrier des interventions.

#### **LES CROQUEURS DE POMMES**

L'association participe à la mise en place du verger. Elle peut proposer des interventions de terrain, dans le cas où le suivi ne pourrait être effectué par la commune ou l'école. Ces actions devront faire l'objet d'une autre convention. Elle s'occupe de la conduite de la plantation et des soins culturels avec les partenaires. Elle propose un choix de variétés aux partenaires. Elle participe à la plantation et à l'animation pédagogique.